

Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 02 octobre 2020

Conformément à l'article 7 des statuts, et aux décisions prises par le Conseil d'Administration réuni le 18 septembre 2020, je vous invite à participer à **l'Assemblée Générale Annuelle du Club de Bridge de Landivisiau** qui se tiendra salle LYAUTEY **le vendredi 02 octobre 2020** à partir de **18h15**. Tout membre du Club, à jour de sa cotisation pour la période 2019-2020, peut y participer ainsi qu'aux opérations de vote.

Le déroulement de l'Assemblée Générale fait l'objet d'un document séparé transmis avec la convocation.

Le dossier de convocation sera constitué des documents suivants :

- Note d'information à l'attention des membres du Club de Bridge de Landivisiau,
- Liste des Membres du Club au 31 juillet 2020,
- Réponses aux annexes qui constituent l'ordre du jour,
- Document permettant aux membres ne disposant pas de messagerie de participer à un vote par courrier.

Les postes non pourvus du Conseil d'Administration ne feront pas l'objet d'appel à candidature :

- **Pierre GUENVER** n'est pas candidat à un renouvellement.

L'Assemblée Générale ne sera pas précédée de l'émargement de la liste des présents :

- les pouvoirs ne seront pas utilisés,
- les votes des membres présents auront lieu à main levée et seront comptabilisés avec ceux reçus sur le site du Club ou par courrier,

Ordre du jour :

Points assujettis à un vote :

- Rapport moral et bilan de situation par le Président,
- Rapport financier par le Trésorier,
- Renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration (**Josée DONVAL, Jean-Yves LE GOT, Josée LE VERGE**),

Points non assujettis à un vote :

- Prévisions pour la période 2020-2021, par le Président,
- Choix des simultanés pour la période 2020-2021, par le Président,
- Organisation des cours de bridge pour la période 2020-2021, par les formateurs,
- Point sur la procédure d'inscription par mail, par le Secrétaire ?
- Réponses aux questions diverses.

Les questions écrites soumises par les membres du Club doivent être transmises au Président :

- au plus tard le vendredi 25 septembre 2020.

Il n'y aura pas de remise de la Médaille des Clubs, annulée par le Comité de Bretagne.

Il n'y aura pas de pot de l'amitié à l'issue.

Le dossier sera accessible sur le site du Club à partir du 25 septembre 2020 :

- transmis par courrier aux membres ne disposant pas de messagerie,
- communiqué par mail à ceux qui en feront la demande.

Demandes d'informations complémentaires, suggestions ou transmission de documents:

- Courriers ou mails à adresser du Secrétaire du Club à l'adresse suivante :

François TANGUY
3, Rue Santos DUMONT
29400 LANDIVISIAU
06 23 05 40 51
francoisrenee.tanguy@sfr.fr